

**COMPTE RENDU PRESSE
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 7 FEVRIER 2006**

Le mardi 7 février deux mil six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

SUBVENTIONS 2006

Le Conseil Municipal vote les subventions 2006 des associations. Les manifestations prises en compte pour l'attribution de bonification sont : Le Triathlon de la Gribane, La Fête du Cidre et Le Téléthon. Une participation gratifie l'association de 5 % supplémentaire de la subvention de base, deux participations de 10 %, et trois participations de 15 %.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Afin de pérenniser le service d'accueil périscolaire pour les élèves des écoles « Les Tourterelles » et « Jacques Prévert » qui satisfait tant les enfants et leurs parents que les élus ; le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent d'animation à compter du 1^{er} mars 2006.

INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'institution du régime indemnitaire du personnel communal. Cette disposition prend effet au 1^{er} février 2006.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Suite à une délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Gestion et de Fonctionnement de l'Ecole de Musique du Val de Seine, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat et se réserve, chaque année, le droit de modifier le nombre maximum d'élèves afin de limiter l'augmentation de la participation financière de Caudebec en Caux.

REAMENAGEMENT DE LA ZONE DU MARAIS – SUBVENTION DU VERGER

Dans le cadre de la création du verger à implanter au sein de l'opération de réaménagement du marais, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- Solliciter la subvention spécifique auprès du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour un montant de 1028,25 € HT sur la base d'un montant de dépense de 3 726 € HT,
- Signer toute pièce relative à cette opération.

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

L'article 8 du cahier des Charges de Concession de la distribution publique d'énergie électrique prévoit la participation d'EDF au financement des travaux réalisés par la commune dans le but d'améliorer l'esthétique des ouvrages. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plafonnement de cette participation à 3 000 € HT pour la période 2006-2007 (correspondant à un montant de travaux de 7 500 € HT), soit une participation de 1 500 € HT par année civile.

LOGEMENTS COMMUNAUX – PERIODICITE D'ENCAISSEMENT DES LOYERS

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier la périodicité d'encaissement des loyers. A partir du 1^{er} Avril 2006, les loyers des logements communaux seront désormais encaissés mensuellement, et à terme échu.

EGLISE – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et le Service Technique communal ont constatés des désordres sur les élévations de l'édifice pouvant menacer la sécurité civile. Un programme de travaux vient de nous être transmis par le SDA afin d'effectuer une consultation d'entreprises. Le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de cette opération,
- Décide de solliciter l'aide financière du Ministère de la Culture et du Département,
- Sollicite l'autorisation du Ministère de la Culture, afin que la maîtrise d'œuvre puisse être exercée par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques ou l'Architecte des Bâtiments de France.

CIMETIERE – PLAQUE COMMEMORATIVE 1914-18

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'enlèvement des pierres tombales des 25 soldats de la guerre 14/18 et leur remplacement par une stèle avec une plaque scellée qui rappellera les noms de ces soldats au centre d'une aire engazonnée. L'aide financière du Département et du Souvenir Français sera sollicitée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DU QUAI – COMMUNICATION

Le prochain « Caudebec-Magazine » détaillera les aménagements prévus.

LOTISSEMENT DU MARAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau plan parcellaire ; il sera tenu compte des remarques des élus pour établir le plan final (accès sentiers de randonnée à revoir, surface trop importante de certaines parcelles, ...). Les travaux de la zone humide sont commencés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente les mâts choisis pour la Rue de la Poissonnerie, la place d'Armes, les abords des écoles.

SIGNALTIQUE

Le groupe de travail présentera bientôt ses réflexions sur le balisage du territoire s'étendant du pied de la Place du Général de Gaulle au Quartier de Rétival.

Ce balisage comprendra, entre autres, les panneaux de voirie et la signalisation touristique.